

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 11 octobre 2017.

Le Haut-Commissaire

COMMUNIQUÉ ET DOSSIER DE PRESSE

Puisqu'elle est la première de ses missions, la sécurité des Polynésiens est un enjeu permanent pour l'État, c'est donc ma priorité constante et celles des services qui y contribuent

Avec les « rencontres de la sécurité », cette semaine d'octobre met à l'honneur les forces qui sont mobilisées au quotidien pour assurer la sécurité des Polynésiens ; pompiers, policiers et gendarmes expliquent leur métier et la passion qui les anime en travaillant au service des autres.

S'agissant de la sécurité publique, les forces de l'ordre sont au travail et démontrent une remarquable efficacité. Je salue leur engagement et les résultats très importants qui ont été obtenus, notamment contre la délinquance organisée du trafic de stupéfiants ; j'y associe les services des douanes qui sont à l'origine de nombreux signalements.

Grâce à la mobilisation et à l'excellente coordination des services, nous avons pu obtenir, durant les douze derniers mois, en association avec la Marine Nationale sous les ordres de l'Amiral pour certaines opérations en haute mer, des résultats et des saisies records lesquelles, toutefois, ont concerné des trafics de nature différente, puisqu'il faut distinguer les drogues qui transitent par la Polynésie française de celles qui y sont consommées.

Au-delà de ce seul sujet, la lutte contre la délinquance est un chemin exigeant qui impose des professionnels de la sécurité motivés, déterminés et constants dans leurs objectifs. Pour remplir ces objectifs, les moyens humains et matériels qui sont mis à disposition, ainsi que le suivi judiciaire qui est de la compétence du Procureur de la République, ont permis d'obtenir des résultats flatteurs pour les **forces de l'ordre qui méritent, en conséquence, reconnaissance et gratitude**! Ces résultats traduisent avant tout un investissement professionnel qu'il faut louer et non une généralisation des phénomènes qu'elles combattent.

Contrairement à des commentaires hâtifs, lus sur les réseaux sociaux et parfois abusivement relayés (commentaires qui se fondent sur des impressions sommaires ou des ressentis personnels non étayés), les statistiques qui sont consolidées au niveau national et qui sont les seules à faire autorité en la matière confirment, sur cinq ans, une délinquance globalement en baisse en Polynésie française (cf. tableaux ci-après). C'est en particulier le cas sur les neuf premiers mois de l'année 2017 par rapport à la même période de 2016.

Commentant les dérives délictuelles, j'ai le souci de contrecarrer ceux qui véhiculent l'image fausse d'une Polynésie française qui subit alors même, au contraire, que les choses s'améliorent y compris pour la délinquance en « cols blancs ». La Polynésie est plutôt préservée et les Polynésiens méritent mieux qu'une réputation injustifiée; pour l'immense majorité d'entre eux et malgré l'adversité que certains peuvent rencontrer dans leur quotidien, les Polynésiens sont honnêtes, respectueux de leur prochain et de l'autorité. Aussi, la lutte contre le trafic d'ICE, qui va se poursuivre, a aussi cette dimension : éviter que cette drogue, par les effets et l'addiction qu'elle procure, ne change durablement la nature profonde des Polynésiens.

Même s'il ne faut rien abandonner à la délinquance et aux évolutions qu'elle peut prendre qui épousent les évolutions de comportements ici comme dans tous les pays du monde, les chiffres réels (cumul police - gendarmerie) que je souhaite détailler (cf. tableaux en annexe), rendent compte, sans angélisme ni phantasme, de la réalité des phénomènes observés.

Les violences sur 9 mois (2016 – 2017)

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) représentent 1 936 faits en 2017 en légère baisse de 2.3 % par rapport à 2016. Leur taux d'élucidation est de plus de 80% : 4 faits de violence sur 5 sont élucidés.

Parmi ces violences, les **violences crapuleuses** ne représentent que 79 faits en 2017 en baisse de 12.2% par rapport à 2016. Ces violences crapuleuses, qui constituent les faits les plus graves, sont généralement liés à la délinquance organisée. Ils sont <u>quatre fois moins importants en Polynésie qu'en métropole.</u>

En revanche, les **violences non crapuleuses** qui relèvent fréquemment de la sphère intrafamiliale ou de proximité (65% des blessures volontaires sont intrafamiliales en 2017) s'élèvent à 1 422 faits en 2017 en baisse <u>de 3,4% sur 2016</u>; ces violences correspondent à un taux de 5.2 faits pour 1 000 habitants supérieur au taux national (3.64 faits pour 1 000 habitants).

Les violences sexuelles s'élèvent à 168 faits en 2017 en baisse de 10.2 % par rapport à 2016. Je précise que 26% des violences sexuelles sont de nature intrafamiliale en 2017 et associée.

Les atteintes aux biens sur 9 mois (2016 – 2017)

Les atteintes aux biens (vols et dégradations) représentent 4 602 faits en 2017 en baisse de 7.8% par rapport à 2016. <u>Une atteinte aux biens sur quatre est élucidée, ce qui correspond à un taux d'élucidation qui est exceptionnel à l'échelle nationale pour ce type d'infraction.</u>

La Polynésie est plutôt préservée en matière de délinquance d'appropriation (vols divers et dégradations) : rapporté à 1 000 habitants <u>on relève 1/3 de moins de délits constatés en Polynésie à comparer avec France entière</u>.

Par ailleurs, les atteintes aux biens sont constituées à 94% par des vols sans violence (4 327 faits en 2017). Parmi eux, **les cambriolages** s'élèvent à 758 en 2017 ; <u>ils sont en baisse de 18.7% par rapport à 2016.</u>

Les stupéfiants sur 9 mois (2016 – 2017)

Les infractions qui ont été révélées grâce à l'action des services et à l'engagement spécifique des policiers, des gendarmes et des douaniers sur les consommateurs de drogues et à l'occasion de lourdes opérations contre les trafiquants sont en hausse de 6% par rapport à 2016. Les récentes affaires et l'importance des saisies qui furent opérées démontrent une efficacité accrue dans la collaboration interservices (Douanes-Gendarmerie-Police).

« L'ICE » est une drogue très addictive, les 21 kg récemment saisis par la gendarmerie démontrent qu'elle est consommée à une échelle que des investigations poussées ont permis de révéler.

Quant à la cocaïne, les très importantes saisies maritimes qui ont été opérées depuis 12 mois n'étaient pas destinées aux trafics polynésiens mais australiens pour l'essentiel.

Enfin, l'usage de cannabis est largement répandu sur le territoire, des milliers de pieds de « paka » sont détruits tous les ans et de nombreuses interpellations ont eu lieu ; l'action ne faiblit pas.

Les mis en cause mineurs sur 9 mois (2016 – 2017)

L'évolution de la « part des mineurs » dans les chiffres de la délinquance décroît en 2017, avec 779 mineurs mis en cause, soit une baisse de plus de 21% par rapport à 2016. Sur cinq ans, les chiffres n'apportent pas de renseignement notoire quant à l'évolution, ils ne démontrent pas une « explosion » du nombre de mineurs mis en cause mais plutôt une stabilisation.

La prévention

Je souhaite obtenir des maires, surtout dans les communes démographiquement denses, un engagement plus affirmé pour la prévention de la délinquance, à l'instar de ce que nous avons fait à l'échelle du Pays avec le plan territorial de prévention. A cet effet, le maire de Papeete m'a dit son intention de créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), lequel sera prochainement installé en présence du Procureur de la République.

Ce travail collectif et de partenariat demeure indispensable afin que les comportements déviants, les addictions à l'alcool et les incivilités qui sont rencontrés dans les parties les plus urbaines des communes de Tahiti ne se transforment pas, au fil du temps, en actes pénalement répréhensibles. A cet égard, les associations ont évidemment un rôle essentiel à jouer mais au premier rang des personnes concernées se situent les parents lesquels, s'agissant de leurs enfants mineurs, ont des devoirs qu'ils doivent assumer sous peine de tomber sous le coup de la loi, car le délit « d'abandon moral » existe et il peut être mis en œuvre à la discrétion de la justice.

René BIDAL

Contact Presse:

ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE (AVIP)				
	cumul janvier à fin septembre	cumul année complète		
2012	1724	2331		
2013	1955	2539		
2014	1888	2512		
2015	2005	2663		
2016	1982	2560		
2017	1936			
dont violences physiques crapuleuses				
	cumul janvier à fin septembre	cumul année complète		
2012	135	163		
2013	114	140		
2014	140	187		
2015	140	175		
2016	90	115		
2017	79			
dont violences physiques non crapuleuses				
	cumul janvier à fin septembre	cumul année complète		
2012	1240	1663		
2013	1467	1859		
2014	1419	1874		
2015	1427	1894		
2016	1472	1881		
2017	1422			
	dont violences sex	ruelles		
	cumul janvier à fin septembre	cumul année complète		
2012	159	238		
2013	168	264		
2014	137	193		
2015	175	252		
2016	187	251		
2017	168			

ATTEINTES AUX BIENS (A.A.B)				
	cumul janvier à fin septembre	cumul année complète		
2012	4460	6074		
2013	4973	6444		
2014	4881	6521		
2015	5309	7002		
2016	4992	6363		
2017	4602			
dont cambriolages				
	cumul janvier à fin septembre	cumul année complète		
2012	742	1055		
2013	859	1061		
2014	741	1014		
2015	837	1119		
2016	932	1131		
2017	758			
dont vols liés aux véhicules à moteur				
	cumul janvier à fin septembre	cumul année complète		
2012	992	1269		
2013	1032	1322		
2014	951	1326		
2015	1289	1675		
2016	1060	1371		
2017	1005			

MINEURS MIS EN CAUSE			
	cumul janvier à fin septembre	cumul année complète	
2012	806	1159	
2013	908	1148	
2014	910	1361	
2015	827	1202	
2016	992	1325	
2017	779		